

informations

midi-pyrénées

la
cgt
comité régional

Comité Régional CGT Midi-Pyrénées



Luttes en région
Roudière (09)



A la une
Défenseurs syndicaux



Actualité régionale
Elections TPE 2016

N° 226

août 2016

Conférence régionale sur les Unions Locales



Editorial	2
A la une	3
• Défenseurs syndicaux	
Luttes en région	4
• Roudière (09)	
• UL de Foix (09)	
Rentrée sociale	5
• Non à la loi travail !	
Activité régionale	5
• Handicap : Forum régional	



Dossier7

Conférence régionale
sur les Unions Locales :
6 et 7 octobre 2016
au Cap d'Agde

Activité CGT/CESER	11
• Actualité de l'activité CGT	
Actualité CESER	13
• Les interventions de la CGT	
Histoire sociale	13
• Du front populaire aux défis du monde actuel	
Actualité régionale	13
• Elections TPE 2016	
A vos agendas	15
• Prochaine session de formation CGT à l'IRT	



Comité Régional CGT
Midi-Pyrénées
7, place du Fer à Cheval
31300 TOULOUSE

Prix : 1€ • N° 226 • Août 2016
N° d'inscription à la CP 0221S05720
ISSN 1950-4926

Directeur de la Publication :
Lionel Pastre

Tél. 05 61 23 35 52 - Fax 05 61 21 82 23

e-mail : cgt.crpm@orange.fr

site : www.cgt-midipyrenees.com

Conception et réalisation :

Sandrine Bellin

Comité Régional CGT Midi-Pyrénées

Imprimé par le

Comité Régional CGT Midi-Pyrénées

« Il faut savoir entendre la voix des peuples. » C'est par ces quelques mots que François HOLLANDE a réagi à l'annonce des résultats du référendum en Angleterre. Le Président ne cesse d'évoquer le respect de la démocratie, mais n'a pas entendu la voix des salariés, voire des parlementaires, de son pays.

En effet, après 4 mois de mobilisation unitaire contre la Loi Travail (13 manifestations, des actions diverses de blocages de l'économie, une votation citoyenne...) qui a mis le gouvernement en difficulté, ce dernier a choisi d'utiliser une fois encore l'article 49-3 lors de la 2e lecture du texte à l'assemblée nationale.

Sur la région ex-Midi-Pyrénées, 37244 salariés ont répondu à la votation citoyenne et 95 % ont exprimé leur refus à cette Loi. Le score est sans appel!

L'été est la période des congés payés (pour ceux qui en ont encore les moyens) mais la CGT continue à débattre avec les salariés et préparent la rentrée sociale qui sera de haut niveau.

Après les initiatives autour du Tour de France cycliste, la caravane des saisonniers CGT qui sillonne toute la région, la caravane TPE démarrera le 14 septembre à Saint-Gaudens et s'achèvera le 24 novembre à Gaillac (22 dates et 43 villes visitées), avant les élections qui se clôtureront le 17 décembre.

Et la première grande date incontournable de la rentrée sera le 15 septembre, avec une journée nationale interprofessionnelle pour continuer à demander le retrait pur et simple de la Loi Travail.



Lionel Pastre

Secrétaire régional CGT Midi-Pyrénées



Défenseurs syndicaux

« un outil au service de l'action syndicale »

La loi Macron a créé un statut de défenseur syndical (Article 258 de la loi pour la croissance, l'activité et l'égalité des chances économiques) pour assister ou représenter le salarié ou l'employeur devant les conseils de prud'hommes et les cours d'appel statuant en matière prud'homale.

Ces défenseurs syndicaux sont nommés au 1er août 2016 (pour une durée de quatre ans), inscrits sur une liste arrêtée par l'autorité administrative, sur proposition des organisations syndicales représentatives au niveau national et interprofessionnel ou au moins au niveau d'une branche.

Ils auront le statut de salarié protégé, disposeront de 10 heures de délégation par mois pour les entreprises de 11 salariés et plus uniquement.

Légalement le défenseur syndical n'existait pas, c'est pourquoi la CGT revendiquait la création d'un statut depuis de nombreuses années.

Cette création doit nous inciter à poursuivre la réflexion sur notre conception syndicale de l'accueil et de l'activité de défense (la brochure confédérale « Accueil syndical et défense des salariés » doit nous y aider), dont voici certains éléments :

- La défense syndicale est un formidable moyen de faire valoir

les intérêts et les droits des salariés jusque dans l'arène judiciaire. Mais évidemment, l'activité d'un défenseur n'est pas celle d'un avocat puisqu'elle s'inscrit dans notre conception du droit comme outil de l'action syndicale. Pour la CGT, il est primordial de mettre nos activités juridiques au service de l'organisation collective des salariés, de la syndicalisation et du déploiement de la CGT.

- La défense du salarié, pour la CGT, n'est pas une activité « à part », que l'on confierait à quelques camarades « à part », dans un local « à part ». Il faut mener une réflexion politique globale appuyée sur le fait que la défense de l'intérêt individuel et collectif des salariés est la raison d'être de la CGT, défense à tous les niveaux, à n'importe quel moment.
- Il ne s'agit pas uniquement de défendre un travailleur en difficulté avec son patron, mais défendre le salariat dans une société qui conçoit le travail par l'exploitation des salariés soumis à leurs employeurs dans un rapport de force permanent. A travers les dossiers "juridiques" il est question de la défense du monde du travail, de plus en plus affaibli par les orientations politiques libérales.

- Une défense basée uniquement sur le service rendu au salarié ne remplit pas pleinement la fonction que nous lui assignons. À travers les batailles que l'on mène pour la défense des intérêts individuels et collectifs des salariés, nous avons besoin de conquérir des droits nouveaux, de faire évoluer le droit.

La défense syndicale est en soi porteuse de l'intérêt collectif et doit être un moyen de faire évoluer le droit pour l'ensemble des salariés.

- C'est un outil au service de l'action syndicale qui s'inscrit dans notre conception de l'accueil syndical et juridique, celui-ci doit nous permettre de nous déployer encore davantage dans les entreprises. En effet, le travail formidable réalisé dans les accueils des UL nous permet de rencontrer des salariés que nous n'aurions probablement pas pu contacter en dehors de ce cadre. Près d'un million de salariés passent dans les "bourses du travail", "maison des syndicats," chaque année.

Sur l'ex-région Midi-Pyrénées, nous avons proposé 232 camarades pour être des défenseurs syndicaux.

Roudière (09)



« un combat de plus de sept ans »

140 anciens salariés du textile du pays d'Olmes regroupés au sein de l'association « Nous Somes Tous des Roudière » ont partiellement obtenu satisfaction devant la cour d'appel de Toulouse après un combat de plus de sept ans. Leurs licenciements ont été jugés sans cause réelle et sérieuse. Pour un montant de 3 200 000 €.

La CGT et le cabinet d'avocats ATLANTE regrettent que le groupe Chargeurs n'ait pas été condamné comme co-employeur.

Les salariés voulaient faire reconnaître au tribunal que Chargeurs était le décideur même si les salariés n'étaient pas en contrat direct avec le groupe.

Chargeurs a racheté la grande entreprise textile Roudière de Lavelanet à des fins de stratégies financières en 1987. Ayant réussi leur politique d'enclerclement et obtenu le négoce de laine: 1^{er} producteur mondial avec 20 % du marché dans les laines les plus chères.

En 1989 et 1990, Chargeurs ayant atteint son but a commencé le démantèlement de l'entreprise par le découpage et les licenciements (1200 en deux ans).

Toutes les sociétés issues du découpage de Roudière sont sorties du périmètre financier du groupe et ont fermé les unes après les autres sans que le groupe n'ait jamais payé la revitalisation du territoire, la dépollution des sites ni mêmes les

indemnités de licenciements qui ont été à la charge des AGS.

Les salariés réunis en association ont expliqué au tribunal que toutes les décisions étaient prises par le groupe Chargeurs: les investissements, le prix de vente, l'autorisation de prospecter des nouveaux clients et ils se réservaient les capacités de production au travers de contrats léoniens.

Ces arguments ont été pris dans les conclusions des expertises de la SECAFI.

Ces poursuites auraient pu être engagées par le représentant des créanciers et les collectivités concernées. Seule la CGT s'est mobilisée contre cette liquidation du territoire.

UL de Foix (09)

Le 27 juillet 2016, le jugement du TGI de Foix, concernant le contentieux opposant la mairie de Foix et la CGT de l'Ariège, au sujet des locaux de l'Union locale CGT de Foix, a été confirmé en appel, par le tribunal de Toulouse.

L'Union locale CGT de Foix reste donc dans ses locaux. C'est la 2e fois, juridiquement, que la CGT l'emporte sur ce dossier.

Après de nombreuses demandes de médiation auprès de la préfecture, de demande d'audience auprès du Maire de Foix, de mise en demeure par la Mairie de Foix, le dossier a été porté au TGI de Foix par le Maire. Nous avons tout de suite décidé de faire de l'enjeu des locaux CGT un enjeu régional. Toute la CGT s'est dressée pour dire NON! Et vous avez été nombreux à répondre à

chaque fois à l'appel du Secrétaire général de l'UD de l'Ariège, Didier MEZIN, depuis octobre 2015 jusqu'en juillet 2016 à Toulouse.

Bravo à tous les camarades qui se sont mobilisés depuis le début de cette procédure... en attendant la suite!



Non à la loi travail !

« La détermination reste intacte »

Le Conseil constitutionnel qui vient de statuer sur la loi travail et les recours déposés par des parlementaires de tous bords politiques n'a finalement validé aucun de ces recours. La CGT, pour sa part, fait le constat que, jusqu'à aujourd'hui, la loi travail fait consensus dans le rejet massif qu'elle provoque, chez les parlementaires mais aussi chez une majorité de salariés et de syndicats.

Le Conseil constitutionnel lui-même considère que des articles de la loi pourraient « faire l'objet de questions prioritaires de constitutionnalité ». Les organisations syndicales de salariés et de jeunesse (CGT, FO, FSU, Solidaires, UNEF, UNL, FIDL) ont pris acte et dénoncent la nouvelle utilisation du 49-3, véritable déni de démocratie, qui en dit long sur l'importance que ce gouvernement accorde au dialogue social, pour faire passer le projet de loi travail. Soutenues par une large majorité de la population, elles réaffirment leur opposition à ce projet et la nécessité de nouveaux droits pour les salariés, privés d'emploi, étudiants, lycéens, retraités. Ce sont encore plus d'un million qui ont participé à la votation citoyenne et signifié leur rejet de ce projet.

Les mobilisations initiées depuis quatre mois n'ont pas été entendues

par ce gouvernement. Qu'à cela ne tienne! La détermination, malgré le passage en force à l'assemblée nationale, reste intacte et toute la période estivale sera l'occasion de la rappeler (Tour de France cycliste, caravanes des saisonniers, etc.). De plus, nous invitons les salariés à envoyer au Président de la République la carte postale mise à disposition sur le site CGT (www.cgt.fr).

La CGT rappelle que la loi Travail n'est pas conforme au droit international établi par l'OIT et l'ONU.

Nous sommes convaincus que nous allons gagner et obtenir l'abrogation de cette loi. Et quand on parle de victoire, comment ne pas saluer celle obtenue le 27 juillet 2016 pour les libertés syndicales!

Notre camarade Cédric Crozet, des Territoriaux CGT de Saint-Étienne, était passé en comparution immédiate devant le tribunal correctionnel de Paris le 16 juin 2016 suite à son arrestation pendant la manifestation nationale du 14 juin.

Les vidéos produites durant le procès ont largement contribué à prouver l'innocence de Cédric quant aux faits de violence sur les forces de l'ordre qui lui étaient reprochés. Elles démontrent même que c'est tout l'inverse qui s'est produit! Non seulement Cédric n'a pas commis

de violence mais il a été victime de violences policières alors qu'il cherchait à porter secours à un manifestant blessé.

Considérant ces éléments, la procureure de la République n'a formulé aucune réquisition et a déclaré s'en remettre « à la sagesse » des juges qui ont donc prononcé la relaxe complète de Cédric. L'innocence de Cédric et le caractère abusif de son arrestation et de la procédure judiciaire sont ainsi démontrés.

**Afin de conquérir d'autres droits
et obtenir d'autres victoires,
rendez-vous dans la rue,
nombreux, motivés,
le 15 septembre prochain,
jour de mobilisation nationale
contre la loi, pour la réduction
du temps de travail,
l'augmentation des salaires
et la lutte contre la précarité.**

Handicap



la **CGT** Collectif Confédéral
travail Santé Handicap (TSH)



FORUM régional

Languedoc-Roussillon • Midi-Pyrénées

➤ Connaissance des différents handicaps

➤ Maintien dans l'emploi des personnes suite à une inaptitude

➤ La négociation collective autour du handicap

➤ Quelle politique d'emploi en faveur des travailleurs handicapés

le 5 octobre 2016

de 9h00 à 16h00

au Cap d'Agde
Centre Azureva-vacances et séminaires

➤ Cher (e) Camarade,

Vous êtes sensibles à la situation du handicap au travail, vous êtes parfois confrontés à devoir gérer des situations complexes dans ce domaine.

Confrontés chaque jour à des situations compliquées sur la santé au travail, à la dégradation des conditions de travail et aux attaques sur la protection sociale. Nous espérons que ce FORUM vous sera utile sur le terrain, pour faire avancer nos revendications et propositions sociales sur les thématiques de santé au travail et de qualité de vie au travail.

Nous profiterons de cette journée pour aborder les évolutions et freins liés à la négociation d'accord handicap. et à leur animation Vous êtes conviés à participer à ce forum, à venir témoigner de vos actions, à partager votre analyse sur l'utilité de mettre en place un accord handicap. Réfléchir sur d'autres pistes que nous pourrions développer pour faire avancer l'ensemble de nos revendications et besoins liés au handicap au travail. Nos militants et militants ne doivent plus être en souffrance sur ces questions. Le rôle des IRP est essentiel dans le contrôle de la prévention et dans l'accompagnement des salariés.

Dés à présent, n'hésitez pas à relayer l'information le plus largement possible et à vous inscrire.

La journée et le repas sont pris en charge par le collectif confédéral Santé-Travail-Handicap.

bulletin d'inscription

Inscription à retourner par mail : alainfournes@gmail.com
ou par courrier postal :

Alain FOURNES • 7, place du Fer à Cheval • 31300 Toulouse

Nom..... Prénom.....

Adresse.....

Code Postal Ville.....

Tél : Mail@.....

Syndicat

Adresse

Fédération.....

Responsabilité CGT

Je souhaite que l'on aborde les thématiques suivantes :

.....
.....
.....

Conférence régionale sur les Unions Locales

« cet outil essentiel qu'est l'Union Locale »

Le 27 novembre 2015, à Carcassonne, les membres des deux Comités régionaux Languedoc-Roussillon et Midi-Pyrénées validaient la tenue d'une conférence régionale sur les unions locales. **Elle aura lieu les 6 et 7 octobre 2016, au Cap d'Agde.**

Un collectif de préparation s'est rapidement mis en place. Composé de 7 camarades (1 de chaque Comité Régional, 2 d'UDs: UD12 et UD34, 2 d'ULs: Narbonne et Muret et 1 de profession: Cheminot), il s'est déjà réuni à 4 reprises et a édité plusieurs documents (lettre aux Unions locales, questionnaires destinés aux ULs, questionnaires destinés aux syndicats).

Le 13 mai 2016, les membres des deux Comités Régionaux ont pris les décisions suivantes:

- Tous les documents sont validés.
- L'envoi des documents aux syndicats est sous la responsabilité des Unions Départementales.
- La participation est sous la responsabilité des Unions Départementales, hormis celles concernant les Fédérations.
- L'envoi de la lettre aux Unions Locales est sous la responsabilité des Unions Départementales, tout comme l'envoi du Questionnaire à destination des Unions Locales.

Concernant la participation, elle se répartit comme suit:

- 41 membres des 2 Comités Régionaux,
- 169 membres issus des Uds (13 camarades par départements: 3 issus de l'UD: secrétaire à l'orga, responsable de la formation syndicale, membre du bureau ou de la CE de l'UD; 3 issus des ULs: membre du bureau ou de la CE de l'UL; 1 responsable du juridique: conseiller prud'homal et 6 issus de syndicats: publics, privé, grand, petit).
- 33 issus des Fédérations présentes au moins dans un des Comités régionaux (3 par FD: Banques & Assurances, Cheminot, FAPT, FILPAC, Finances, FNME, Métallurgie, Organismes sociaux, Santé Actions sociales, Services publics, URSEN).

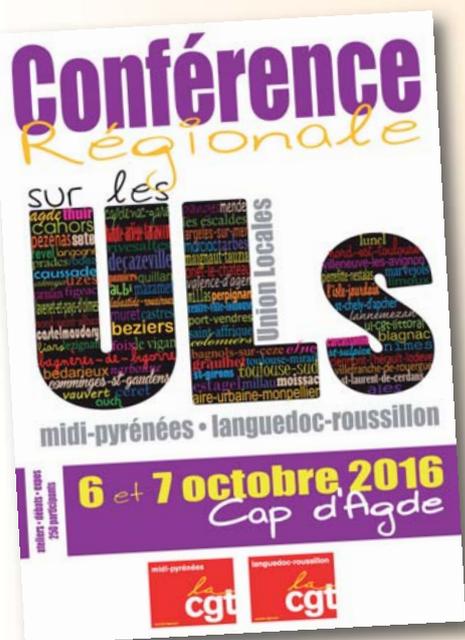
Immédiatement, le collectif de préparation a souligné, dès la 1^{re} réunion, combien la préparation et les prolongements de cette conférence étaient chargés d'enjeux, plus encore que la conférence elle-même. Car nous partageons tous l'idée que c'est dans l'élaboration la plus collective, la plus large, de nos décisions que réside une grande part du succès de la mise en œuvre de nos objectifs.

En effet, toutes les organisations de la CGT et tous les salariés (ouvriers, employés, techniciens, cadres, ingénieurs, agents de maîtrise), les retraités et les privés d'emploi ont leur mot à dire sur cet outil essentiel qu'est l'Union locale dans la démarche de proximité que l'on souhaite la plus efficace possible.

Malheureusement, force est de constater que la préparation a été difficile, chaque militant étant engagé dans la bataille pour le retrait de la loi Travail, et peu de réunions, de débats ou d'échanges préparatoires ont pu avoir lieu.

Mais il n'est jamais trop tard pour bien faire et nous pouvons encore mettre à profit le temps qu'il nous reste jusqu'à la conférence.

Et si la préparation peut ne pas avoir été optimale, gageons tout de suite, sans présager des débats et des conclusions de cette conférence, que chacun s'engagera dans le prolongement de celle-ci.



Conférence régionale sur les Unions Locales

réfléchir et travailler ensemble

POURQUOI ORGANISER UNE CONFÉRENCE RÉGIONALE SUR LES UL ?

Une conférence nationale sur les UL a eu lieu en novembre 2007, faisant suite aux décisions prises par les syndicats lors du 48e congrès confédéral dans le cadre du chapitre III du document d'orientation intitulé : « développer l'organisation syndicale confédérée ».

Puis les 49e, 50e et 51e Congrès confédéraux ont essayé de pousser plus loin sur les structures de la CGT, en terme d'efficacité et de confédéralisation de l'activité revendicative (organisation de conférences territoriales par exemple). Philippe MARTINEZ, Secrétaire général de la CGT, a sollicité les Comités régionaux, en 2015, pour qu'ils prévoient d'organiser une Conférence régionale sur les unions locales. Il était donc opportun, au

moment de la fusion des régions Languedoc-Roussillon et Midi-Pyrénées, de l'organiser ensemble, sur cette nouvelle et vaste région qui ne compte pas moins de 85 Unions locales.

Cette décision formalise la nécessité de réfléchir, et au-delà, de travailler ensemble, sur cet outil de proximité. Le besoin d'adapter tous nos outils aux réalités du salariat d'aujourd'hui ne signifie pas s'accommoder des conséquences des politiques patronales et gouvernementales mais, bien au contraire, d'être offensifs pour mieux les combattre et nous placer en situation de gagner des conquêtes sociales.

Les rémunérations, les contrats, les conditions, les organisations, les postes de travail et les conditions de vie sont de plus en plus individualisés, éclatés. Les enjeux de la réforme territoriale et de la loi NotrE vont

également avoir un impact sur la vie des salariés. Ces situations entraînent repli sur soi, division, mise en concurrence dans le salariat.

L'évolution du salariat et du travail, nos interventions dans les enjeux territoriaux sur les divers bassins d'emplois, l'élaboration revendicative croisée entre profession et interprofessionnel en territoires doivent être prises en compte et nous obliger à réfléchir, travailler et nous organiser en conséquence.

Retrouver le chemin du collectif, d'un collectif bien plus large, pour retisser les liens de solidarité, rompre l'isolement et permettre d'élaborer les revendications et les actions pour les faire aboutir doit devenir notre préoccupation principale. Et c'est donc bien l'affaire de toute la CGT.





C'est pour cette raison que cette conférence sera bien une conférence sur les UL et non une conférence des UL. Bien entendu, il n'est nullement question de réfléchir à la place des UL et sans les UL, mais bien en lien avec elles. Et, évidemment, il n'est nullement question de supprimer les UL... ni les UD d'ailleurs.

Bien entendu, comme c'est le cas pour toutes les structures de la CGT, il y a une grande diversité d'UL.

85 sont recensées dans le CoGiTiel et nous pouvons dénombrer presque autant de diversité: différence de périmètre (UL de métropoles, de site, de ville moyenne ou petite, d'arrondissement, de bassin d'emploi, de bassin de vie...), différence d'implantation (centres villes, villages, zones commerciales...), différence de secteur d'économie (activité à dominante industrielle, de commerce ou de service), différence de catégories de syndiqués (à main d'œuvre qualifiée ou peu, avec une prédominance ICT, rassemblant plusieurs syndicats ou aucun, avec des milliers de syndiqués ou quelques dizaines de syndiqués individuels), différence de fonctionnement (avec une autonomie financière ou pas du tout, avec une activité tournée essentiellement sur les renseignements juridiques ou travaillant parfois en lien avec les syndicats, fonctionnant au mieux avec l'UD, au pire en quasi concurrence, dirigées par des militants retraités ou avec un collectif mixte...).



En bref, malgré cette grande diversité de situation (on pourrait dire qu'aucune UL ne ressemble à une autre), elles ont un dénominateur commun malgré tout. **C'est que les réalités sur lesquelles elles interviennent ont énormément bougées ces dernières décennies. Cela appelle à travailler une connaissance partagée entre syndicats, territoires et branches professionnelles sur l'évolution du salariat et du travail, l'évolution de nos forces en adaptant cet outil aux besoins qui en émergent.**

L'ARTICLE 14 DES STATUTS CONFÉDÉRAUX INDIQUE QUE:

« Les unions locales sont constituées par les syndicats et sections syndicales relevant d'une même zone géographique (localité, partie de localité, secteurs ou ensemble de secteurs, bassin d'emploi, etc.).

L'Union locale impulse et coordonne l'activité de la CGT dans son secteur. Elle est le lieu privilégié où les syndicats et sections syndicales des petites,

moyennes et grandes entreprises des secteurs privé, public et nationalisé, peuvent définir et préciser leurs objectifs communs, épauler mutuellement leurs actions, donner toute leur efficacité aux luttes professionnelles et d'ensemble. Elle développe les solidarités entre tous les salariés, de toutes générations, ayant ou non un emploi, un logement, des droits sociaux. Elle donne au déploiement de la CGT toute l'ampleur nécessaire sur son territoire.

Elle contribue à la création et au développement d'organisations syndicales nouvelles parmi les salariés actifs, retraités et privés d'emploi. Elle permet l'accueil et l'organisation temporaire des syndiqués isolés.

En liaison avec les syndicats concernés, fédérations et unions départementales veillent en permanence à la construction et aux moyens de fonctionnement, humains et matériels des unions locales. »

A la lecture de ces statuts, vous aurez sans doute noté que nous sommes loin de les appliquer à la lettre. Reconnaissons aussi qu'il ne

Conférence régionale sur les Unions Locales

« forger l'outil de proximité, solidaire et efficace »

suffira pas d'appliquer ceux-ci pour mieux coller aux attentes et aux transformations qui se sont opérées dans le monde du travail. Mais ils devraient être le point d'appui, comme la charte de la vie syndicale d'ailleurs, pour forger l'outil de proximité, solidaire et efficace que nous souhaitons.

LES ATELIERS DE LA CONFÉRENCE

Nous avons décidé de travailler en atelier lors de cette conférence et en avons arrêté quatre :

- « Qualité de vie syndicale »,
- « Revendications et convergences en territoires »,
- « Nouveaux enjeux territoriaux suite à la réforme territoriale et à la Loi NotrE »,
- « UL = Union locale des syndicats ».

Ils nous permettront de nous interroger sur toutes les questions qui traversent les UL dans leurs quotidiens.

Quel lien avec les syndicats ?

Qu'en est-il de l'accueil et de l'organisation temporaire des syndiqués isolés ?

Les syndicats qui la composent sont-ils suffisamment organisés, quelle capacité ont-ils pour mener une activité syndicale revendicative, démocratique, solidaire, de déploiement de leur force ?

La zone géographique est-elle pertinente ?

Où sont les bassins d'emploi, les lieux de vie, où sont nos forces organisées ?

De quels moyens dispose-t-on ?

Les syndicats, les syndiqués sont-ils sollicités et comment ?

Les priorités sont-elles bien ciblées ?

La nécessité de se renforcer en nombre de salariés organisés, en qualité d'intervention, en résultats revendicatifs, est-elle partagée ?

Voilà donc beaucoup de questions, espérons qu'elles favoriseront les débats dans la conférence mais surtout dans les syndicats, dans les organisations de la CGT. Nous devons dépasser les constats, tirer les enseignements de nos débats et les poursuivre en donnant des pistes sur lesquelles toute la CGT doit s'engager.

Pouvoir débattre, n'occulter aucune problématique, se mettre d'accord sur des objectifs et encore mieux s'engager pour les réaliser. C'est tout le sens de ces deux journées.





Actualité de l'activité CGT

COMMUNIQUÉ DE PRESSE DES SYNDICATS CGT DU GROUPE LATÉCOÈRE

*Sainte Foy d'Aigrefeuille,
le 20 juillet 2016*

Forte inquiétude chez les salariés suite à la décision des actionnaires du groupe Latécoère de vendre leur filiale bureau d'études: Latécoère Services. Latécoère Services est implantée dans le sud toulousain à Sainte-Foy-d'Aigrefeuille depuis 1991. Ses activités sont essentiellement la conception d'outillage et l'ingénierie aéronautique. Elle a pour client principal Airbus et son effectif en France est de 600 salariés. Le 7 juin 2016, le Groupe Latécoère a annoncé un plan de restructuration du Groupe impliquant plusieurs centaines de suppressions d'emploi et la vente de sa filiale Latécoère Services. Dans ce contexte, les salariés sont inquiets pour leur avenir. Malgré de nombreuses tentatives des représentants du personnel pour nouer un dialogue avec la direction, les questions sont restées sans réponse. C'est d'autant plus déloyal que des informations circulent depuis plusieurs mois à tous les niveaux dans le Groupe et dans l'entreprise, mentionnant même les noms de repreneurs potentiels. De plus, des signes importants de transformations de l'entreprise sont constatés. Les journalistes et les salariés des autres

entreprises du groupe sont mieux informés que les salariés de Latécoère Services et leurs représentants.

Aux dernières nouvelles, un repreneur français aurait été écarté de la vente au profit de repreneurs étrangers (un Américain et un Indien). L'absence d'informations et les exemples trop nombreux de rachat d'entreprise par des sociétés étrangères qui se sont mal passés ne font qu'aggraver nos craintes sur l'avenir de notre entreprise.

La CGT demande à ce que s'ouvre immédiatement une discussion sur l'avenir de Latécoère Services et que les élus puissent rencontrer les repreneurs potentiels pour étudier leurs projets. Et cela afin de donner un avis éclairé sur la cession de notre entreprise avec son impact sur l'emploi et les conditions de travail. La vente de Latécoère Services peut avoir des conséquences importantes sur l'économie et sur l'emploi de la région et nous demandons que les responsables politiques se saisissent du dossier.

DÉCLARATION DE PRESSE DE JEAN-LUC CHAUZY, PRÉSIDENT DU CESER LANGUEDOC ROUSSILLON MIDI PYRÉNÉES

Toulouse, le lundi 11 juillet 2016

Latécoère: Quelle est la stratégie des fonds de pension américains?

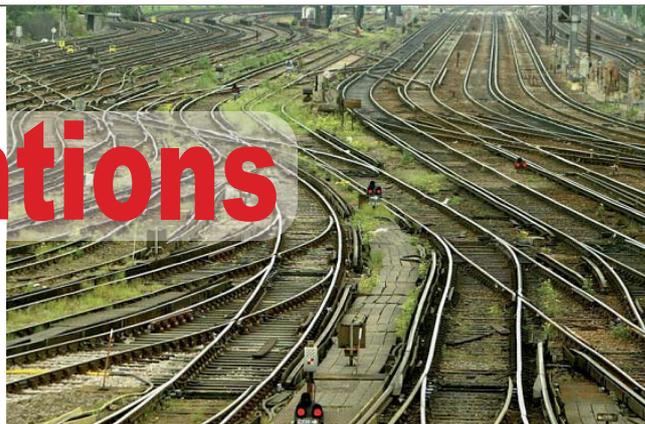
Nous apprenons avec stupéfaction le départ du directeur général du groupe Latécoère,

Frédéric Michelland fraîchement remercié par ses actionnaires américains alors qu'il mettait en oeuvre le projet industriel et social de l'entreprise. Ce projet prévoit 236 suppressions de postes avec une négociation nécessaire qui doit être menée à son terme correctement avec les partenaires sociaux de l'entreprise. Il porte aussi un projet industriel concrétisé notamment par la construction d'une usine neuve à Toulouse.

C'est la crédibilité des fonds de pension américains Apollo Global Management et Monarch Alternative Capital qui est posée. C'est aussi une réflexion nécessaire pour la supply chain aéronautique et la nécessité pour l'État comme pour la BPI (Banque Publique d'Investissement) de vérifier la solidité et la sécurisation d'un acteur important de la filière aéronautique.

Nous devons en tirer les leçons parce que l'industrie nécessite une stratégie et une vision à long terme ce qui est à l'opposé de la spéculation financière.

Les interventions de la CGT



Contribution aux Etats Généraux du Rail et de l'Intermodalité à l'Assemblée plénière du 20 juin 2016 du CESER Languedoc Roussillon Midi Pyrénées Intervention de Xavier PETRACHI au nom du groupe CGT

« La CGT tient à rappeler le contexte social que traverse le pays.

La CGT n'est pas une organisation de terroristes, comme d'aucuns le laisse entendre.

Elle condamne avec fermeté et sans ambiguïté les actes de vandalisme.

Dans cette instance jusqu'au gouvernement, la CGT porte les exigences des salariés et formule des propositions alternatives.

Avec nous, 6 autres organisations syndicales et 75 % des français restent opposés à la loi travail et demandent le retrait de celle-ci.

Le gouvernement ne doit pas rester sourd et suspendre au plus tôt le débat parlementaire.

La CGT partage l'avis du CESER: le transport collectif est un enjeu majeur pour la région car il contribue à la fois à l'aménagement du territoire, à la cohésion sociale et au développement économique.

Le choix du mode transport doit se faire en respectant les impératifs de la transition écologique et énergétique.

Afin d'assurer le droit au transport pour tous, répondre aux besoins des usagers, aménager le territoire, la CGT considère que l'outil indispensable est le service public car celui-ci répond à une triple obligation :

- l'égalité tarifaire et territoriale des usagers,
- l'adaptation qualitative et quantitative constante aux besoins,
- la continuité du service.

La région aura à construire les bases d'une nouvelle stratégie articulée autour de cinq axes majeurs :

- Le développement de l'offre de transport: La CGT alerte la Région sur les intentions de la SNCF et de l'Etat de supprimer les circulations des TET (Train d'Equilibre du Territoire) et trains de nuit avec l'espoir que les régions reprennent à leur compte les services abandonnés. Dans le même esprit, la libéralisation des cars Macron ne peut égaler ni le confort ni la sécurité assurés par le train.
- L'aménagement du réseau ferroviaire: La nouvelle région hérite d'un réseau ferré de qualité inégale sauvé en parti par le plan rail de l'ex-région Midi-Pyrénées et par la détermination des salariés de la SNCF lors de la grève de 1995. La CGT tient à affirmer ici la nécessité de rénover et de moderniser le réseau classique existant mais aussi de rouvrir à la circulation certaines lignes de façon à mailler convenablement notre région. Nous n'oublions pas de réaffirmer la nécessaire construction des lignes LGV Bordeaux Toulouse/Montpellier Perpignan et d'accélérer le projet dit du chaînon manquant

Toulouse Narbonne.

- L'intermodalité: La CGT milite depuis longtemps pour que les régions deviennent de véritables Autorités Organisatrices des Transports. Il est grand temps que l'accessibilité intégrale ne soit plus une option comme c'est trop souvent encore le cas.
- Les services aux usagers: L'avis du CESER propose d'en développer la qualité, ce que partage la CGT. Cela passera par une convention stricte sur les exigences de l'AOT vis à vis de l'opérateur ferroviaire. Les débats lors des états généraux sur ce sujet sont sans appel: les usagers ne supportent plus les défaillances de la SNCF.
- Une adaptation des tarifications régionales:

Pour la CGT, celles-ci devraient être définies par les considérations suivantes :

Tenir compte des revenus de chacun mais aussi s'adresser aux étudiants, demandeurs d'emplois, retraités titulaires de faibles pensions, être claires et facilement compréhensibles, être attractives.

Une politique d'unification tarifaire sur la région est une nécessité.

Au regard de tous ces éléments, la CGT réaffirme son attachement à la démarche des Etats Généraux, qui associe les citoyens au maintien et au développement des services publics, seuls garants de l'égal accès des usagers sur le territoire.

La CGT votera cet avis.

Du Front populaire aux défis du monde actuel

L'Institut Midi-Pyrénées d'Histoire Sociale (IRHS-CGT) et le Comité régional CGT s'associent pour organiser le 17 novembre prochain à la Bourse du Travail de Toulouse une initiative à laquelle sont largement conviés les syndicalistes de Midi-Pyrénées.

Il s'agit dans une même journée d'approfondir tout à la fois l'un des moments les plus forts de l'histoire sociale en France, le Front populaire, et d'aborder les défis nouveaux auxquels est confronté le syndicalisme d'aujourd'hui.

Nous entrerons de plain-pied dans les enseignements à tirer aujourd'hui de l'une des plus grandes luttes et conquêtes sociales pour ouvrir l'histoire sur le présent et l'avenir.

En ce 80^e anniversaire du Front populaire, « l'ignorer serait certainement se priver, y compris au niveau de la conscience sociale, de bien comprendre la réalité de la France contemporaine, qui dans ses profondeurs porte encore son empreinte », souligne l'historien spécialiste du mouvement ouvrier et notre invité, Serge Wolikow. Ce serait, poursuit-il, « laisser à d'autres la part éminente du peuple dans l'histoire de la France ».

Depuis 1936, les temps ont bien changé mais les défis nouveaux à relever par l'action syndicale sont considérables face à la mondialisation, la domination des multinationales et de la finance. Pour réfléchir à ces enjeux décisifs, nous bénéficierons des compétences, de l'expérience et des responsabilités de Bernard Thibault au sein du Bureau international du Travail.

Est-il utile de rappeler qu'une connaissance toujours plus approfondie de l'histoire sociale permet de mieux comprendre le présent, de fournir des repères utiles aux militants et de donner confiance

Alain Raynal

Président de l'IRHS-CGT Midi-Pyrénées

PROGRAMME DU 17 NOVEMBRE 2016:

• de 14h30 à 17h30:

« 1936-2016: « Que dit le Front populaire au mouvement d'aujourd'hui »

Projet en deux parties:

- 14h30: **Conférence** avec Serge Wolikow, historien, professeur émérite à l'Université de Bourgogne, auteur de l'ouvrage « Le monde du Front populaire ».
- 16h00: **table-ronde/débat** avec Sandrine de Carvalho, infirmière et syndicaliste à l'hôpital de Moissac; Alain Boscus, maître de conférence en histoire contemporaine à l'Université Jean Jaurès de Toulouse; Lionel Pastre, secrétaire du Comité régional CGT Midi-Pyrénées et Serge Wolikow.

• de 17h30 à 19h00

Activités et publications des instituts départementaux. Librairies. Films...

• 19h00: Buffet.

• de 20h00 à 22h30:

Conférence débat:

« **Revendications, luttes et solidarité: du local à l'international** » avec Bernard Thibault, membre du Bureau (BIT) de l'Organisation internationale du Travail.



« Sortie de la Halle Marcadieu à Tarbes avant la manif qui avait rassemblé plus de 2 500 personnes ». Source La Dépêche - 16 juin 1936-ADJB1

Elections TPE 2016



« une photographie de la force des organisations syndicales »

Les élections TPE 2016 auront lieu du 28 novembre au 17 décembre 2016 (entre les votes électroniques et les votes par correspondances). Le dépouillement national et la publication des résultats auront lieu entre les 19 et 22 décembre 2016.

Cette élection va donner la représentativité des organisations syndicales dans les TPE. Ces résultats donneront une photographie de la force des organisations syndicales, leur donnant le droit de négocier, de signer des accords dans les branches (conventions collectives), et donneront des éléments de représentation des organisations pour siéger dans les instances paritaires...

Lors des dernières élections en 2012, la CGT a été placée très largement en tête du premier scrutin de représentativité dans les très petites entreprises.

Les très petites entreprises, c'est à dire celles employant moins de onze salariés, ne sont pas concentrées que dans l'artisanat et le petit commerce. Elles sont aussi nombreuses dans le secteur associatif, dans les professions libérales. Et avec le développement des emplois de service, les particuliers employeurs sont considérés comme des TPE et sont donc également concernés par ces élections.

L'artisanat regroupe quelques 920 000 entreprises pour 250 métiers. Il compte 2,4 millions de salariés dans

trois grands secteurs : l'alimentaire, le bâtiment, les services, qui relèvent exclusivement des chambres des métiers.

L'économie sociale rassemble mutuelles, Scop, fondations, associations. Sur les 1 730 000 de salariés, environ 400 000 travaillent dans les entreprises de moins de 11 (associations sportives, culturelles, économiques, communales...).

Les particuliers employeurs (assistantes maternelles, gardes d'enfants à domicile, employés de maison) représentent 1,1 million d'emplois.

Les professions libérales comptent 990 000 emplois, dont 600 000 dans les TPE.

Petits commerces et petites industries représentent 800 000 salariés non rattachés à une grande entreprise et

relèvent des Chambres de Commerce et d'Industrie (CCI).

Enfin, 300 000 salariés travaillent dans une TPE sans relever d'une convention collective (source élections TPE 2012).

Afin de rencontrer tous ces salariés, le Comité régional met en place une caravane qui va sillonner la région ex-Midi-Pyrénées, comme ce fut le cas en 2012. Cette caravane visitera 43 villes, sur une période allant du 14 septembre au 24 novembre 2016. De plus, la journée du 8 novembre 2016 a été retenue comme initiative coordonnée sur les 13 départements et sur les 85 unions locales sur la grande région, avec conférence de presse et distribution massive de tracts.

CALENDRIER CARAVANE CGT TPE 2016											
Septembre				Octobre				Novembre			
10h00		14h30		10h00		14h30		10h00		14h30	
1 J				1 S				1 M			
2 V				2 D				2 M			
3 S				3 L				3 J	COGNAC (31)	BIAGNAC (31)	
4 D				4 M				4 V			
5 L				5 M				5 S			
6 M				6 J				6 D			
7 M				7 V				7 L			
8 J				8 S				8 M	TOULOUSE Centre (31) Arles Caracosse Bess (31) St		
9 V				9 D				9 M	CASTRES (81)	BEVEL (31)	
10 S				10 L				10 J	TARBES (65)		
11 D				11 M	PARIEUX (89)	LAYELANET (89)	11 V				
12 L				12 M	COMOM (32)	NOGARO (22)	12 S				
13 M				13 J	FIGAC (46)	DECAZVILLE (12)	13 D				
14 M	SAINTE GAUDENS (31)	LANNERIEZAN (45)	14 V	14 V	TOULOUSE (31) Journée Caracosse nationale commune		14 L				
15 J			15 S	15 S	TOULOUSE (31) Journée Caracosse nationale commune		15 M	AUCH (32)	L'ISLE JOURDAIN (22)		
16 V			16 D	16 D			16 M		RODEZ (12)		
17 S			17 L	17 L			17 J		CARRON (44)		
18 D			18 M	18 M	CASTELARRAON (32)	MOISSAC (82)	18 V				
19 L			19 M	19 M			19 S				
20 M	MILLAU (12)	ST AFRIQUE (12)	20 J	20 J			20 D				
21 M	LAVOUR (81)	ST SULPICE (81)	21 V	21 V			21 M	CAUSSADE (82)	MONTAUBAN (82)		
22 J	ST CERES (46)	BRETIENNOU(46)	22 S	22 S			22 M	TARASCON (89)	FOIX (89)		
23 V			23 D	23 D			23 J				
24 S			24 L	24 L			24 J	ALBI (81)	BAILLAC (81)		
25 D			25 M	25 M			25 V				
26 L			26 M	26 M			26 S				
27 M	ROQUEZ (31)	PORTET (31)	27 J	27 J			27 D				
28 M	LOURDES (45)	BAIGNERES (45)	28 V	28 V			28 L				
29 J		LABOUE (31)	29 S	29 S			29 M				
30 V			30 D	30 D			30 M				
31 L			31 L	31 L			31 M				

Prochaine session de formation CGT à l'IRT

SERVICE PUBLIC: HISTOIRE, PRINCIPES ET AVENIR

2 jours – lundi 3 et mardi 4 octobre 2016

La notion de service public fait partie de notre culture nationale, c'est une spécificité française. Le service public renvoie à une certaine représentation du lien social. A travers les droits reconnus aux usagers, il y a l'idée que les besoins fondamentaux des individus doivent être satisfaits. Le service public est et demeure un enjeu politique. A ce titre, il est régulièrement remis en cause à travers des réformes comme la RGPP (révision générale des politiques publiques), la MAP (modernisation de l'action publique), la réforme territoriale et la politique gouvernementale d'austérité. Avec pour conséquences, une régression de la démocratie, un affaiblissement des services publics dans divers domaines: éducation, santé, transports, service postal et télécommunication, énergie... et des inégalités qui augmentent.

Cette formation organisée par l'Institut Régional du travail s'inscrit pleinement dans l'actualité de l'année 2016 consacrée à la commémoration du 70e anniversaire de la loi du 19 octobre 1946 relative au statut général des fonctionnaires. Ayant pour but de montrer que le XXIe siècle peut et doit être « l'âge d'or » du service public, elle s'adresse à l'ensemble des responsables syndicaux/syndicales de professions et/ou interprofessionnel qui luttent pour faire prévaloir le bien commun sur la concurrence.

Le 3 octobre, Anicet LE PORS, ancien Ministre de la fonction publique et des réformes administratives, abordera l'histoire et les origines du service public, son essor et son évolution administrative et statutaire. Après avoir rappelé les grands principes fondateurs du service public et de la fonction publique, il analysera les attaques et les dénaturations dont il fait l'objet. Il développera enfin les ambitions et les perspectives du service public. Le XXIe siècle sera en effet celui d'exigences accrues en matière d'interdépendances, de coopérations, de solidarités qui se condensent en France dans la notion de service public.

Le 4 octobre, Baptiste TALBOT, secrétaire général de la fédération CGT des services publics, abordera la notion de service public comme réponse aux déséquilibres générés par le système capitaliste. En partant des réalités de la Fonction publique territoriale et des effets de la réforme territoriale, il traitera de l'importance du service public face aux conséquences sociales de la crise. Il évoquera également le service public et la Fonction publique comme outils de construction d'une société alternative fondée sur le partage des richesses et la recherche de l'intérêt général.



